



Dénomination SOGOREX

N° Gestion 1976B00506 - N° Identification 306460742

Dépôt N° 2218 du 18/02/2010

Acte N° 1/2 DECISION DE GERANCE (le 02/02/2010)

Séparateur Geide édité le 18/02/2010

Paramètre 1 Greffe

7802

Paramètre 2 Numéro de gestion

1976B00506

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2010

Paramètre 5 Référence document

22181

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 Mode de copie

Avec écrasement

SOGOREX
s.a.r.l. au capital de 120 000 euros
Siège social : 27 avenue des Béthunes
95310 SAINT OUEN L'AUMONE
306 460 742 RCS PONTOISE

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DE LA GERANCE DU 2 FEVRIER 2010**

L'an deux mille dix, le deux février, au siège social, les soussignés
Claude BASSET, Michel BASSET, Stéphane MORCELET, associés gérants de la société
SOGOREX, société à responsabilité limitée au capital de 120 000 euros, divisé en 1 200 parts
sociales

1) rappellent que

- une diminution de capital de la somme de 30 000 euros, réduisant le capital de 120 000 euros à 90 000 euros a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2009 autorisant la gérance à racheter 300 parts et réduire le capital, sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition émanant des créanciers sociaux,
- le procès-verbal constatant ladite autorisation et décision a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de PONTOISE le 14/12/2009,

2) constatent que

- à la date du 21 janvier 2010, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société,
- en conséquence, la réduction du capital peut être définitivement réalisée à partir de cette même date du 21 janvier 2010, ainsi que la modification corrélative des statuts,
- le rachat des 300 parts en vue de les annuler, moyennant la somme de 62 150 euros prélevée pour partie sur le capital social et pour partie sur le poste autre réserve peut être réalisé,

3) précisent que les parts rachetées avaient été acquises ou reçues comme suit

- à l'occasion de la souscription à l'augmentation du capital du 27/01/2003 au moyen du versement d'une somme de 800 euros, attribution de 8 parts,
- à l'occasion d'une cession de 4 parts le 30/07/2004, pour un prix total de 400 euros,
- à l'occasion de l'assemblée générale du 3/11/2004, après attribution de 12 parts gratuites liée à une incorporation de réserves,
- à l'occasion de l'assemblée générale du 3/11/2004, au moyen du versement d'une somme de 2 600 euros, attribution de 26 parts,
- lors de l'assemblée du 27/12/2006, au moyen du versement d'une somme de 10 000 euros, attribution de 100 parts,
- lors de l'assemblée du 27/12/2006 après attribution de 150 parts gratuites liée à une incorporation de réserves.

4) décident de mettre à jour les statuts, le capital étant désormais fixé à la somme de 90 000 euros divisé en 900 parts de 100 euros chacune.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

